

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Michel MÉNARD
Député de Loire-Atlantique
Vice-président du Conseil général
de Loire-Atlantique
126, rue de l'Université
75355 PARIS SP 07

Paris, le

09 JAN. 2013

Monsieur le Député,

Le Chef de l'État a bien reçu votre courrier relatif à la position de la France sur la reconnaissance internationale de la Palestine. Il vous en remercie et m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le savez, la France a apporté son soutien à la résolution déposée par Monsieur Mahmoud ABBAS, président de l'Autorité palestinienne, en faveur du rehaussement du statut de la Palestine à celui d'État non-membre observateur, qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre dernier. Ce faisant, elle a participé à un vote historique : soixante-cinq ans après la résolution 181, cent trente-huit États membres ont permis aux Palestiniens de franchir un pas supplémentaire dans l'édification de leur État.

Ce choix a été dicté par la raison et la lucidité, en pleine cohérence avec la position traditionnelle de la France en faveur de la création d'un État palestinien, affirmée par le discours de François MITTERRAND à la Knesset en 1982.

.../...

Au-delà du vote du 29 novembre, il importe désormais que les négociations entre Israéliens et Palestiniens reprennent rapidement, sans conditions préalables et sur des bases claires. Le Président de la République reste en effet convaincu que la voie de la négociation est la seule qui permettra de créer effectivement un État palestinien souverain et viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Dans cet esprit, la France a appelé à plusieurs reprises les parties à tout faire pour préserver les chances d'une telle relance, en s'abstenant de toute décision incompatible avec le dialogue et de toute mesure remettant en cause la viabilité de la solution des deux États.

Aussi, le Chef de l'État tient-il à vous assurer que la France ne ménagera aucun effort pour aider Palestiniens et Israéliens à bâtir l'avenir de paix auquel ils aspirent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre BESNARD

Référence à rappeler
PDR/SCP/E&A/A033508